



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 34117

## Texte de la question

M. Gérard Voisin demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui préciser les raisons pour lesquelles elle n'a pas agréé les accords d'aménagement et de réduction du temps de travail dans le secteur sanitaire et social à but non lucratif, qui avaient pourtant fait l'objet d'intenses négociations entre les partenaires sociaux. En conséquence, il lui demande quelles suites elle entend réserver à l'avenir aux propositions de mise en oeuvre des 35 heures émanant du secteur sanitaire et social dont la loi du 13 juin 1998 indique qu'il est concerné par les aides publiques.

## Texte de la réponse

Le secteur sanitaire, social et médico-social privé, qui est pleinement dans le champ de la réduction du temps de travail, comporte des spécificités (financement public, nature du service aux usagers) qu'il convenait de prendre en compte dans la négociation collective afin de parvenir à des accords équilibrés ne remettant pas en cause la qualité du service rendu. Tel a été le cas de l'accord de branche et des accords conventionnels ou d'établissements que les partenaires sociaux du secteur ont négociés et qui ont été agréés. Ils garantissent en effet la qualité du service et le maintien du salaire. Ils organisent le financement de la réduction du temps de travail en s'appuyant en premier lieu sur les aides incitatives, ensuite sur des gains de productivité dans les établissements où l'activité le permet, enfin sur une modération salariale sous la forme d'un gel temporaire des évolutions salariales. Les services ministériels s'attachent actuellement, en relation notamment avec ceux des conseils généraux, à vérifier la bonne mise en oeuvre des accords nationaux agréés au niveau de chaque accord local d'association ou d'établissement. Malgré la complexité due à la diversité des situations locales, cette opération doit pouvoir garantir la mise en oeuvre concrète de la réduction du travail dans des conditions satisfaisantes tant pour les usagers que pour les salariés et les financeurs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Voisin](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34117

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 août 1999, page 5009

**Réponse publiée le :** 3 janvier 2000, page 90